

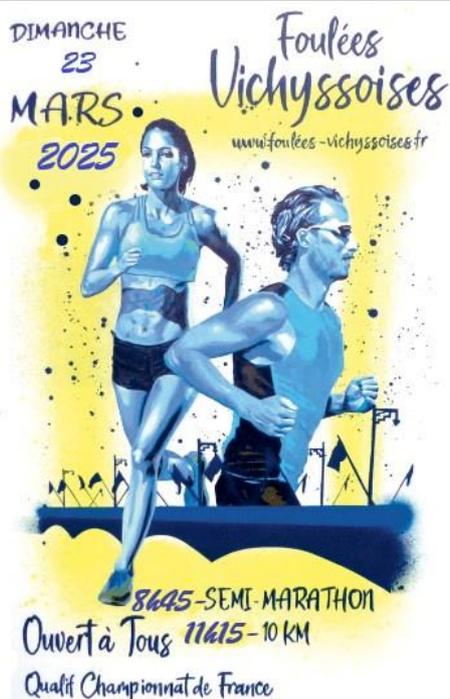
FOULEES VICHYSOISES, DIMANCHE 23 MARS

Circulation et de stationnement

Le 23 mars aura lieu la 26^e édition des Foulées vichyssoises.

Les parcours emprunteront le Parc omnisports, les berges de l'Allier, le parc Napoléon et le cœur de ville.

Pour le bon déroulement de cette manifestation qui enregistre cette année une participation record avec plus de 4000 inscrits, la circulation et le stationnement seront réglementés sur le parcours, le matin de la course.



PROGRAMME

- **8h45** : départ du semi-marathon
- **8h50** : départ du 1 000 m "La Cavalcade des Champions" suivi du podium enfants
- **9h05** : départ du 1 000 m "La Trotte des As" suivi du podium enfants
- **11h15** : départ du 10 km
- **11h20** : départ du 1 500 m "La Course des Géants" suivi du podium enfants
- **13h** : remise des récompenses au Palais du Lac

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Dimanche 23 mars 2025

1/ de 6h à 13h30,

a/la circulation sera interdite à tous véhicules* :

- pont de l'Europe, sur la piste cyclable, entre le parc Omnisports et le boulevard Franchet d'Esperey,
- rond-point des Pêcheurs,
- boulevard Franchet d'Esperey, entre la rue Louis Moinard et le rond-point des Pêcheurs, et sur la piste cyclable,
- boulevard de Lattre de Tassigny, sur la piste cyclable,
- parking base de voile (y compris les voies montante et descendante),
- quai d'Allier,
- avenue Pierre-Coulon,
- rue du Golf,
- avenue Walter Stucki,
- boulevard des Etats-Unis, entre les rues Callou et d'Italie,
- rue d'Italie,
- rue du Casino,
- place Aletti,
- rue du Parc,
- rue Petit,
- rue Prunelle,
- rue Alquié,
- rue du Pontillard,
- rue José Frappa,
- rue de Belgique,
- rue Wilson,
- place Victor-Hugo,
- avenue Doumer, entre la place Victor Hugo et la place Lasteyras,
- place Charles de Gaulle, et sur l'ensemble des voies périphériques,
- rue Marie-Marcelle Viraud,
- place de l'Hôtel de Ville entre la rue Viraud et l'avenue Doumer,
- place Louis-Lasteyras,
- rue de Paris, de la rue Dacher au carrefour des Quatre Chemins,
- rue Jean-Jaurès, entre l'avenue Victoria et les Quatre Chemins,
- rue Lucas,
- rue Max Durand Fardel,
- avenue Thermale, entre la rue Lucas et le boulevard des États-Unis,
- rue Clemenceau,
- rue Ravy-Breton,
- rue Sainte-Cécile,
- rue Sainte Barbe,
- rue Paradis,
- rue Grangier,
- avenue de Gramont, entre le boulevard Gambetta et la rue de Paris,

b/ la circulation piétonne sera interdite sur l'ensemble du parcours, qui sera réservé aux coureurs (cf plan)

- pont J Chirac, sur le trottoir côté aval,
- parc Napoléon III, sur le trottoir le long de l'ancienne voie thermale N°7, côté rivière,
- boulevard des Etats Unis, entre la rue Petit et le boulevard de Russie,
- rue du Casino,
- rue du Parc,
- allées du Parc des Sources
- boulevard Carnot,
- avenue Doumer,
- place Charles-de-Gaulle,
- rue Marcelle Viraud,
- place de l'Hôtel de Ville,
- place Lasteyras,
- rue de Paris,
- rue Lucas,
- avenue Thermale,
- boulevard des Etats-Unis,
- avenue Pierre-Coulon,
- boulevard de Lattre de Tassigny et boulevard Franchet d'Esperey, sur la piste cyclable du trottoir côté Allier,
- pont de l'Europe, sur le trottoir côté amont,

2/ de 7h à 13h30,

a/ l'ensemble des voies, débouchant sur le parcours, seront mises en impasse :

Au niveau de l'avenue Paul Doumer :

- rue Mombrun,
- rue de Roumanie,

Au niveau de la place Charles de Gaulle :

- rue Salignat,
- rue Couturier,

Au niveau de la rue de Paris :

- rue Belin,
- rue Pasteur,
- rue Dubessay,
- rue Beauparlant,
- rue Desbrest,
- rue Nicolas Larbaud,
- rue Laprugne,
- rue d'Oran,
- rue du Portugal
- rue Dejoux,

Au niveau de la rue Lucas :

- rue Max Durand Fardel

Au niveau de l'avenue Thermale :

- rue de la Compagnie

b/ la circulation piétonne sera interdite (voies réservées aux coureurs)

- boulevard Franchet d'Esperey, sur la voie piétonne et sur la piste cyclable,
- boulevard de Lattre de Tassigny, sur la voie piétonne et sur la piste cyclable,
- à l'intérieur du Parc Napoléon III, sur l'ensemble des voies et allées empruntées par les coureurs,

3/ de 0h à 14h,

a/ le stationnement sera strictement interdit :

- parking base de voile (y compris les voies montante et descendante),
- quai d'Allier,
- avenue Walter Stucki,
- boulevard des Etats Unis, entre l'avenue Thermale et la rue d'Italie,
- rue du Casino,
- rue du Parc et place Aletti,
- avenue Doumer, entre la place Victor Hugo et la place Louis Lasteyras,
- place Lasteyras,
- rue de Paris,
- rue Lucas,
- avenue Thermale, entre la rue Lucas et le boulevard des Etats Unis.

🚫 Le stationnement dans ces artères sera considéré comme gênant et pourra entraîner la mise en fourrière du véhicule en infraction.

b/ dans le périmètre du parcours, il sera formellement interdit aux automobilistes garés sur les voies suivantes de quitter leur stationnement avant la fin des épreuves (et la réouverture des voies interdites à la circulation*)

- rue du Golf,
- rue de Belgique,
- rue Petit,
- rue Prunelle,
- rue du Pontillard,
- rue José Frappa,
- rue Alquié,
- rue Wilson,
- rue Clemenceau,
- rue Ravy Breton,
- rue Sainte-Cécile,
- rue Sainte-Barbe,
- rue Laprugne,
- rue Dejoux,
- rue du Portugal,
- rue Belin,
- rue Pasteur,
- rue Beauparlant, entre les rues Darcet et de Paris,
- rue Desbrest,
- rue Max Durand-Fardel.

🚫 Seuls les véhicules autorisés (véhicules d'urgence, de secours, véhicules de l'organisation) pourront circuler et stationner sur le parcours. L'accès des véhicules de secours devra être maintenu en toutes circonstances sur l'ensemble des voies précitées.

